

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 6 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Saint Paul en Pareds (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Présidente.

Nombre de membres : 13 quorum : 7 votants : 11

Présents ou représentés : GARDIN Bénédicte, BOURMAULT Christelle, DIXNEUF Séverine, FONTENIT Roland, LUCAS Marie-Edith, FONTENIT Bernard, GOUNORD Olivier, GRELET Nadine, GODINEAU Marie-Claude, GICQUEAU Emilie, VIGNERON Céline donne pouvoir à Bénédicte GARDIN

Absents excusés et non représentés : AGENEAU Jean-Yves, BREMAUD Damien,

Secrétaire de séance : BOURMAULT Christelle.

D2022120601CCAS – MARPA : TARIFS 2023

Madame la Présidente indique au conseil d'administration du centre communal d'action sociale qu'afin de prévoir le budget prévisionnel de la MARPA pour 2023, il convient de décider des montants des prestations proposées aux résidents.

Après en avoir délibéré, la commission administrative du CCAS, à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE les tarifs suivants pour 2023

		Tarifs 2023	
		Logement type T1bis n°1 à 16 et 18 à 23 (32,5 m ²)	Logement type T1bis n° 17 (36,90 m ²)
LOYER MENSUEL par logement		588.12 €	686.81 €
SERVICES COMMUNS par personne		606.33 €	
Entretien du linge par personne et par semaine		8,90 €	
PRIX des REPAS	Petit déjeuner	3,30 €	
	Déjeuner	9,80 €	
	Dîner	4,30 €	
Tarif journalier applicable aux résidents admis à l'aide sociale		Selon notification du Conseil Départemental	

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la commission administrative.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le 7/12/2022

Fait à Saint Paul en Pareds, le 7 décembre 2022

Bénédicte GARDIN, Présidente.

#signature#

